



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 19 septembre 2023 à la salle de l'Hôtel de ville de Bonaventure, sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Roch Audet, maire

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Guy Bernatchez, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Éric Dubé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia

Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

M. Samuel Parisé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Mathieu Lapointe, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon (*en visioconférence*)

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

Mme Lisa Deslauriers, Technicienne comptable de la Régie (*en visioconférence*)

M. Mark Lasanowski, coordonnateur à la direction de la Régie

Mme Marie-France Ouellette, agente du service client et soutien à la direction de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion du 20 juin 2023 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations :
 - 4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
5. Financement :
 - 5.1. Demande de financement de la phase II du projet TCité (adoption);
6. Ressources humaines : Embauche de Mme Brigitte Labbé (adoption);
7. Opérations :
 - 7.1. Rapport de projet Vélopartage (adoption);
8. Autre information;
9. Date et lieu de la prochaine rencontre;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2023 – 27

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 juin 2023

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie » tenue le 20 JUIN 2023 est présenté.

R-2023 – 28

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par Samuel Parisé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023, tenue à Coin-du-Banc (Percé), tel que lu et présenté.

4. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés des mois de mai, juin et juillet 2023 est remise aux administrateurs.

R-2023 – 29

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés tel que présenté, soit :

Le montant total au 31 mai 2023 est de 484 938,24 \$.

Le montant total au 30 juin 2023 est de 516 694,54 \$.

Le montant total au 31 juillet 2023 est de 425 504,69 \$.

5. FINANCEMENT



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE la Régie réalise des activités de promotion et de formation planifiées et récurrentes nécessaire à l'implantation de services de transport collectif intelligent pour l'autopartage et le voiturage;

ATTENDU QUE la Régie augmente l'offre en véhicules pour l'autopartage sur le territoire de la RÉGÎM;

ATTENDU QUE la Régie puisse mettre en place des services de Voiturage permettant d'optimiser l'utilisation des véhicules (ainsi que les services d'autopartage) pour augmenter le nombre de trajets effectués via les services TCi sur le territoire de la RÉGÎM;

ATTENDU QUE la Régie devra optimiser et changer la disponibilité des véhicules aux besoins des municipalités et des usagers de la RÉGÎM selon des règles de priorité établies entre la RÉGÎM et les municipalités. La mise en place des services Voiturage devraient permettre d'optimiser l'utilisation des véhicules (ainsi que les services d'autopartage) pour augmenter le nombre de trajets effectués via les services TCi sur le territoire de la RÉGÎM;

EN CONSÉQUENCE,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noël Richard et unanimement résolu :

QUE la Régie participe à une demande de financement au Fond Municipal Vert de la Fédération Canadienne des Municipalités pour le Projet pilote Transport collectif intelligent MaaS;

QUE la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

QUE la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée à la haute de 98 137\$;

6. **RESSOURCES HUMAINES**

6.1. **Embauche de Brigitte Labbé**

Confirmation d'embauche de Mme Labbé par résolution.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

ATTENDU QUE, en septembre 2023, la Régie a procédé à l'embauche d'une nouvelle employée régulière;

ATTENDU QUE, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

ATTENDU QUE tous les postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par la Politique salariale, par le *Guide de l'employé et condition de travail* et par un contrat de travail qui a été signé par l'employée;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

7. OPÉRATIONS

7.1. État de situation vélopartage

Le rapport du projet vélopartage est présenté.

R-2023 – 32

RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT DU PROJET VÉLOPARTAGE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement de l'offre en vélos en libre-service (OVLIS) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 4 novembre 2021 au 30 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que sa direction générale, Madame Marie-Andrée Pichette est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



No de résolution
ou annotation

R-2023 – 33

**Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 5 décembre 2023 dans la MRC d'Avignon.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Daniel Côté

05/12/
Date

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Pichette

05/17.
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

05/12/2023
Date